

SARL DELTOUR MATERIAUX

2519 AVENUE DE ST JEAN
46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC
Tél : 05.65.31.81.80.
Fax : 05.65.31.83.09.
S.A.R.L au capital de 7622.45€
RCS : B 419 657 465 00011 APE 452V APE : 4752
fr9541965746500011
contact@deltourmateriaux.com
SIRET : 41965746500011
Domiciliation :
DOMICILIATION BP OCCITANE MONTCUQ 17807 00841 03221359765 11
IBAN : FR7617807008410322135976511 BIC : CCBPFRPPTLS

BOIS & MATERIAUX DE CONSTRUCTION
CARRELAGE - OUTILLAGE
ISOLATION
ARTICLES FUNERAIRES

MR DELVAUX MARTIN
20 CHEMIN DE LA SERRE
TREBAIX
46090 VILLESEQUE

Réf cde du __/__/__

FACTURE N° 0000103081

Code client : DEL35

Date : 31/03/2026

Code article	Libellé	Nbre	Quantité	Un	PX N HT	MT HT	TVA
	BON N° 314550 DU 30/03/2026						
0104100201	TETU MAÇON TCR TAILLANT 1.25KG		1.000	PI	53.7377	53.74	1
026706	TRIPLY OSB3 EN 9MM 2.800*1.196 3.35M2 STOCK	3	10.050	M2	5.0640	50.89	1
	Option pour le paiement de la taxe sur les débits						
	Facture constitué de bien et de prestation						
	TOUT PRODUIT FACTURÉ NE POURRA ETRE REPRIS OU ÉCHANGÈ						

Règlement :
Echéance : 31/03/2026

Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Net à payer
20.00	104.63	20.93	125.56
Total	104.63	20.93	125.56

Soit en Euros 125.56

Papillon à joindre à votre règlement

Client : DEL35
N° Facture 0000103081 Du 31/03/2026
Montant : 125.56

CONDITIONS GENERALES DE VENTE-Tout produit inscrit sur les bon de livraisons pourra être échangeable ou repris dans un délai de trois jours ouvrés après vérification qualitative,dans son emballage d'origine non ouvert et selon la quantité de produit retournée, après acceptation préalable du vendeur -La constitution d'un avoir au profit du client ne sera pas remboursé cet avoir viendra en déduction sur le montant de la prochaine facture. Tout avoir en attente ne pourra être utilisé que sur l'année en cours.-Toute commande passée par le client correspondant à un produit spécifique et ou non stocké est ferme et définitive et ne peut donner lieu à un retour ou à un échange une fois la commande passée.-Tout produit facturé ne pourra être repris ou échangé.-Conformément aux termes de la loi n°80335 du 12 mai 1980,la marchandise citée sur le présent document est réputée nous appartenir jusqu'à paiement intégral de son prix.Nos conditions de paiement sont impératives.Tout retard pourra faire l'objet d'une majoration de 1,50%par mois calculé en sus des conditions prévues.

Total facturé	125.56
Solde dû	0.00
Total à payer	125.56